

Rapport moral année 2020

Les conditions particulières qui ont marqué cette année 2020 ont demandé beaucoup d'efforts d'adaptation et de réactivité à l'ensemble de l'équipe du Conservatoire. Improviser le travail à domicile tout en gardant les enfants et en les faisant travailler comme à l'école n'est pas simple, ni de tout repos. Pour les célibataires, l'isolement forcé n'est pas non plus chose facile à gérer. A cela se sont ajoutées les incertitudes sur ce qui pouvait ou non être fait selon les nécessaires évolutions des règles sanitaires, l'usage d'équipement personnel ce qui a posé des problèmes pour certains, l'installation des nouveaux embauchés sans « présentiel ». Il a fallu beaucoup de souplesse à notre équipe pour s'adapter et rester efficace. Nous pouvons dire que le défi a été relevé et que toute notre équipe salariée mérite notre reconnaissance. Félicitations et merci à tous.

Les Conservateurs bénévoles ont été sérieusement limités dans leurs actions de surveillance, d'accueil, de gestion ou d'inventaire mais ils ont fait au mieux avec ce qui était permis. Sept nouveaux se sont engagés en 2020.

Enfin, pour nous tous, notre Assemblée générale 2019 a été réduite à sa plus simple expression pour assurer le service minimum. Mais aujourd'hui nous sommes réunis dans une formation plus convenable pour notre association.

L'aspect positif que l'on peut trouver à cette période est la diminution des déplacements, beaucoup de réunions se sont tenues par vidéoconférence ou par téléphone. Ce n'est pas applicable dans tous les cas, mais le temps gagné et la fatigue en moins sont à garder en mémoire pour les prochaines années. Nos salariés ont également pu se ménager plus facilement les plages de temps au calme nécessaires pour travailler sur les gros dossiers.

De leur côté, nos financeurs ont été très réactifs pour que nous ne soyons pas mis dans des situations périlleuses et que notre activité se poursuive. Je les en remercie.

L'année 2020 aura porté des nouveautés dans nos activités : notre premier APPHN et nos deux premières ORE.

Ce premier APPHN (Arrêté Préfectoral de Protection d'Habitat Naturel) du Grand-Est (deuxième au niveau national) a été signé par le Préfet des Ardennes le 20 mars 2020. Il permet de protéger des habitats de fort intérêt et potentiel, .

Les ORE (Obligations Réelles Environnementales) permettent à un propriétaire d'attacher à son terrain des obligations (faire ou ne pas faire) dans un objectif environnemental pour une durée qui peut aller jusqu'à 99 ans. Les obligations restent attachées au terrain même en cas de vente. Nous l'avons mis en pratique avec la commune de Prouilly dans la Marne pour 0,46 ha de pelouse sur sable et en Haute-Marne avec un couple d'agriculteur du Bassigny pour 50 ha de prairie. C'est un nouvel outil qui pourra être très intéressant pour la protection de la nature, dans la mesure où il ne sera pas dévoyé.

Ces nouveautés témoignent de la dynamique de notre équipe. Le rapport d'activité montrera que cela ne s'arrête pas là, de nombreuses conventions ont été renouvelées et de nouvelles signées pour la gestion de sites. Nous avons également réalisé quelques acquisitions (9ha 44ha) dans des sites intéressants.

Le Life Army est en route, les partenariats sont également nombreux, une convention cadre avec le département de l'Aube (pour les chauves-souris), un soutien financier du Conseil Départemental de la Haute-Marne pour une acquisition, une convention avec la SNCF pour les chauves-souris, une convention avec Châlons-Agglo pour la gestion d'un site...

De nombreux articles dans les journaux et les revues ainsi que des reportages télévisés nous ont fait mieux connaître.

Pour réussir tout cela, le travail effectué est considérable et les comptes sont positifs.

Les sollicitations par les élus et différents responsables de collectivités ou d'entreprises vont croissantes. Les plans de relance Covid vont également nous donner beaucoup d'activité supplémentaire. Pour faire face, cinq nouvelles personnes sont venues renforcer l'équipe sur le terrain et nous devons encore nous agrandir en 2021 et 2022. Cela entrainera aussi un besoin supplémentaire en coordination et administration. Il faudra être prudent et bien organisé.

Le travail avec les CEN Lorraine et Alsace se passe bien, nous avons des dossiers en commun, et une bonne entente.

Au niveau national, la création de la Fondation Reconnue d'Utilité Publique avance, le dossier devrait être déposé dans un ou deux mois. Le seul point noir c'est que nous ne pourrions sans doute pas participer à la mise en commun des premiers terrains pour composer la dotation initiale car les Safer ont maintenant le pouvoir de préempter les donations. Comme nous avons choisi de faire le don des prairies de la ferme aux grues pour symboliser les possibilités de partenariat entre Conservatoires et Agriculteurs, le risque d'une préemption et d'une vente à un agriculteur « gourmand » est très fort. Nous n'avons pas progressé sur ce point et sans garantie nous ne pourrions pas prendre le risque de perdre le site.

Le Conservatoire de Champagne-Ardenne est souvent félicité pour son travail, parfois victime de coup bas... L'important est de continuer à faire un travail de qualité qui soit apprécié et de garder une ligne de dialogue avec tous mais en conservant un objectif fort de protection de la nature qu'elle soit classée « commune » ou « remarquable ».

Il est important également que nous augmentions le nombre de nos adhérents et de Conservateurs, d'en motiver quelques-uns pour devenir administrateur au CA. Cela nous donnera de nouveaux points de vue, de nouveaux regards.

Donc n'hésitez pas à solliciter vos connaissances que la protection de la nature intéresse. Merci.

Roger GONY